



## Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/51/722 11 décembre 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session Points 116 et 97 a) de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : APPLICATION DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution dont la Deuxième Commission a recommandé l'adoption dans son rapport (A/51/605/Add.1, par. 8)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Igor V. GOUMENNY (Ukraine)

- 1. À sa 40e séance, le 11 décembre 1996, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/51/39) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution intitulé "Élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique", dont la Deuxième Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 8 de son rapport (A/51/605/Add.1).
- 2. Les débats de la Commission sont consignés dans le compte rendu analytique de séance correspondant (A/C.5/51/SR.40).

## DÉCISION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution dont la Deuxième Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 8 de son rapport (A/51/605/Add.1), il n'y aurait pas à ouvrir de crédits additionnels.

----